

Présents :

- Mmes : BOYAT Sylvie, BOINNARD Nadine, ROSSET Erika, et VAUTHAY Eliane.
- Mrs : MORAND Jean-Claude, COURRIER Fabien et ROSSET Mickaël, MENOUD Florian, VULLIEZ Christian et VAUTHAY Michael.

Absents excusés :

- Mme BOINNARD MORALLET Laurence.
- Mr BAUD Jérôme. Il donne pouvoir à Mr MORAND Jean-Claude.

Ordre du jour :

- Vote des budgets et délibérations s'y rapportant ;
- Vote des taxes d'imposition ;
- Délibération A.F.P ;
- Urbanisme ;
- Questions diverses.

La séance est ouverte à 19h09. Elle est présidée par Monsieur MORAND Jean-Claude, maire de Seytroux.

Mr le maire propose le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 06 mars 2024 ; ce compte rendu est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Mr ROSSET Mickael est nommé secrétaire de la séance.

1. Délibérations AFP.

Il s'agit de 2 délibérations assurant la continuité de la mise en œuvre de l'Association Foncière Pastorale de Seytroux.

La commune de Seytroux porte administrativement la gestion de l'AFP et Mr le maire a été désigné président provisoire par le groupe de travail pour représenter l'association jusqu'à la finalisation formelle de celle-ci. Michael VAUTHAY est désigné délégué suppléant par le conseil municipal. Michael VAUTHAY fait remarquer que la montagne de Belle Pagne a récemment intégré le groupe de travail.

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité les 2 délibérations.

N° 2024/003/001

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2024

Nombre de membres en exercice	: 12	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 10		Pour	: 11
Nombre de membres votants	: 11		Abstention	: 0

PRESENTS : BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Erika, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane, VAUTHAY Michaël et VULLIEZ Christian.

ABSENTS EXCUSES : BAUD Jérôme et BOINNARD MORALLET Laurence.

POUVOIRS : BAUD Jérôme à MORAND Jean-Claude.

Mr ROSSET Mickael a été nommé Secrétaire de séance.

Objet : CONSTITUTION D'UNE ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE AUTORISEE

Vu le contexte pastoral à l'échelle du territoire ciblé caractérisé par un fort morcellement foncier et des besoins d'aménagement, Monsieur le Maire expose l'intérêt qu'il y aurait pour la Commune de Seytroux, de participer à une opération de gestion concertée des alpages dans le cadre d'une Association Foncière Pastorale Autorisée de Seytroux regroupant la commune de Seytroux, les sociétés de Montagne concernées par des alpages ainsi que des propriétaires privés.

Cette Association Foncière Pastorale permettrait un regroupement des parcelles agricoles, pastorales et forestières ainsi que la réalisation de travaux d'améliorations pastorales, aidées prioritairement par les financeurs publics, sans remettre en cause la propriété des parcelles incluses.

Il est alors présenté les statuts de l'AFP de Seytroux ainsi que son périmètre et le programme indicatif de travaux.

Il faut noter que les parcelles appartenant à la Commune de Seytroux s'étendent exclusivement sur la commune de Seytroux pour une surface de 246,0741 hectares répartis en deux comptes cadastraux.

La Commune de Seytroux, après avoir examiné le projet d'Acte d'Association et après en avoir délibéré, décide :

- **DE PARTICIPER** à la réalisation de cette Association Foncière Pastorale,
- **DE NOMMER** un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la représenter lors des assemblées,
- **DE FAIRE** apport des parcelles désignées sur les états joints et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le bulletin d'adhésion,

N° 2024/003/001

- **DE S'ENGAGER** à acquérir les éventuelles parcelles qui feraient l'objet de délaissement de la part de propriétaires,
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, Mr ROSSET Mickael


Certifié exécutoire le
Transmise en Sous-Préfecture le
Affiché le





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX**

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2024

Nombre de membres en exercice	: 12	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 10		Pour	: 11
Nombre de membres votants	: 11		Abstention	: 0

PRESENTS : BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Erika, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane, VAUTHAY Michaël et VULLIEZ Christian.**ABSENTS EXCUSES :** BAUD Jérôme et BOINNARD MORALLET Laurence.**POUVOIRS :** BAUD Jérôme à MORAND Jean-Claude.

Mr ROSSET Mickael a été nommé Secrétaire de séance.

Objet : CONSTITUTION D'UNE ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE
AUTORISEE_DEMANDE MISE EN ŒUVRE ENQUETE PUBLIQUE A M. LE PREFET

L'Association Foncière Pastorale de Seytroux en projet a été constituée par un groupe de travail représentant la commune de Seytroux, les représentants des différentes Sociétés de Montagne concernés par le projet ainsi que des propriétaires privés. Les exploitants agricoles de la commune ont aussi été associés à cette démarche.

L'AFP de Seytroux s'étend sur le territoire des communes de Seytroux et Bellevaux. La surface concernée par cette association foncière est de 716,1925 hectares appartenant à 295 propriétaires regroupés en 196 comptes cadastraux. Les parcelles cadastrées sont au nombre de 688 et ont toutes une destination pastorale, agricole ou forestière. Les parcelles ayant une utilisation autre ont été exclues du périmètre. L'association a pour mission d'assurer ou de faire assurer l'aménagement, l'entretien et la gestion des ouvrages permettant une bonne utilisation des fonds ainsi que les travaux nécessaires à l'amélioration ou la protection des sols.

La commune de Seytroux porte administrativement ce projet de création d'AFP. Mr Jean-Claude MORAND a également été désigné Président provisoire pour représenter l'Association Foncière Pastorale de Seytroux dans l'attente de la mise en place des représentants lors de la première Assemblée générale. Mickael VAUTHAY est désigné délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- **PORTER** la mise en œuvre de l'enquête publique
- **TRANSMETTRE** un dossier ci-joint permettant l'ouverture de l'enquête publique

- **DONNER POUVOIR** à Mr le président provisoire pour appliquer les décisions relatives au projet de création d'Association Foncière Pastorale et de signer les documents nécessaires
- **DONNER POUVOIR** à Mr le maire pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notification et affichages nécessaires

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, Mr ROSSET Mickael


Certifié exécutoire le
Transmis en Sous-Préfecture le
Affiché le

2. Voierie.**2.a Déclassement de terrain communal aux abords de la maison de Mr Franck BOUVET au Sey.**

Une visite doit être prochainement réalisée sur le terrain afin de finaliser le dossier.

2.b Déclassement de terrain aux abords de la maison de Mr BALL à Saint Martin.

La commune va faire une proposition pour vendre le terrain communal afin de régulariser la situation. Le parking utilisé par défaut est sur le domaine public.

2.c Cession de terrain de Mr André ROSSET chez les Meuniers.

Suite à la proposition du cabinet Trombert Magretti, le conseil municipal valide le document et donne pouvoir à Mr le maire pour entreprendre toutes les démarches administratives.

3. Impôts - urbanisme.

Selon les données fournies par les services de l'Etat, plus de 50 logements sont répertoriés vacants. Pour répondre au mieux au service des impôts, chaque cas a été étudié par la commission des impôts. Mr le maire remercie la commission pour le travail effectué.

La commission urbanisme s'est réunie le 20 mars : 2 DIA, 5 CUa, 2 DP et 1 PC ont été étudiés.

4. Vote des budgets et délibérations s'y rapportant.

Intervention de Mme BOINNARD Nathalie, secrétaire comptable et régisseuse.

4.a Budget principal.

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité le budget principal

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
BUDGET PRINCIPAL	1 139 347.14	1 139 347.14	1 082 990.72	1 082 990.72

N° 2024/003/003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2024
Nombre de membres en exercice : 12 VOTANTS Contre : 0
Nombre de membres présents : 10 Pour : 11
Nombre de membres votants : 11 Abstention : 0

PRESENTS : BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MENOUD Florian MORAND Jean-Claude, ROSSET Erika, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane VAUTHAY Michaël et VULLIEZ Christian.

ABSENTS EXCUSES : BAUD Jérôme et BOINNARD MORALLET Laurence.

POUVOIRS : BAUD Jérôme à MORAND Jean-Claude.

Mr ROSSET Mickael a été nommé Secrétaire de séance.

Objet : Vote du budget primitif 2024_ BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2024 du budget COMMUNE, se présentant comme suit :

FONCTIONNEMENT : Dépenses et recettes équilibrées à :
1 139 347.14 €
INVESTISSEMENT : Dépenses et recettes équilibrées à :
1 082 990.72 €

Il précise que ce budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2023, le compte administratif ayant été voté.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- CONSIDERANT que le budget primitif 2024 présenté est sincère et reprend les orientations arrêtées par l'assemblée municipale,
- ADOPTE le budget primitif 2024 du budget principal tel qu'il est présenté par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, Mr ROSSET Mickael


Certifié exécutoire le
Transmise en Sous-Préfecture le
Affiché le




Mr maire propose de conserver les taux d'imposition pour cette année.

- Taxe foncière : 19.72%
- Taxe foncière non-bâtie : 45.50%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.49% majoré de 50%

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité la conservation des taux d'imposition.

N° 2024/003/004

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2024

Nombre de membres en exercice	: 12	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 10		Pour	: 11
Nombre de membres votants	: 11		Abstention	: 0

PRESENTS : BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Erika, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane, VAUTHAY Michaël et VULLIEZ Christian.

ABSENTS EXCUSES : BAUD Jérôme et BOINNARD MORALLET Laurence.

POUVOIRS : BAUD Jérôme à MORAND Jean-Claude.

Mr ROSSET Mickael a été nommé Secrétaire de séance.

Objet : Vote des taux de la fiscalité directe locale Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024

Par délibération du 5 Avril 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH :	12,49 %
TFPB :	19,72 %
TFPNB :	45.50 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Dès 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter à :

Taxe sur le foncier bâti (TFB) :	19.72 %
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) :	45.50 %
Taxe d'habitation (TH) sur les résidences Secondaires (MTHS) :	12.49 % majoré de 50%

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, Mr ROSSET Mickael



Certifié exécutoire le
Transmise en Sous-Préfecture le
Affiché le

4.b Budget multi-service.

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité le budget multiservice.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
MAISONS MULTISERVICES	119 948.24	119 948.24	96 170.14	96 170.14

N° 2024/003/005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX**

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2024

Nombre de membres en exercice	: 12	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 10		Pour	: 11
Nombre de membres votants	: 11		Abstention	: 0

PRESENTS : BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MENOUD Florian MORAND Jean-Claude, ROSSET Erika, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane VAUTHAY Michaël et VULLIEZ Christian.

ABSENTS EXCUSES : BAUD Jérôme et BOINNARD MORALLET Laurence.

POUVOIRS : BAUD Jérôme à MORAND Jean-Claude.

Mr ROSSET Mickael a été nommé Secrétaire de séance.

Objet : Vote du budget primitif 2024_ BUDGET MAISON MULTISERVICES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2024 du budget MAISON MULTISERVICES, se présentant comme suit :

FONCTIONNEMENT : Dépenses et recettes équilibrées à :

119 948.24 €

INVESTISSEMENT : Dépenses et recettes équilibrées à :

96 170.14 €

Il précise que ce budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2023, le compte administratif ayant été voté.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- CONSIDERANT que le budget primitif 2024 présenté est sincère et reprend les orientations arrêtées par l'assemblée municipale,
- ADOPTE le budget primitif 2024 du budget MAISON MULTISERVICES tel qu'il est présenté par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, Mr ROSSET Mickael

*Certifié exécutoire le
Transmise en Sous-Préfecture le
Affiché le*



4.c Budget forêts.

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité le budget forêts.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
FORESTIER	75 322.90	75 322.90	14 500	14 500

N° 2024/003/006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2024

Nombre de membres en exercice	: 12	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 10		Pour	: 11
Nombre de membres votants	: 11		Abstention	: 0

PRESENTS : BAUD Jérôme, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MENOUD Florian MORAND Jean-Claude, ROSSET Erika, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane, VAUTHAY Michaël et VULLIEZ Christian.

ABSENTS EXCUSES : BAUD Jérôme et BOINNARD MORALLET Laurence.

POUVOIRS : BAUD Jérôme à MORAND Jean-Claude.

Mr ROSSET Mickael a été nommé Secrétaire de séance.

Objet : Vote du budget primitif 2024_ BUDGET FORETS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2024 du budget FORETS, se présentant comme suit :

FONCTIONNEMENT :	Dépenses et recettes équilibrées à :
	75 322.90 €
INVESTISSEMENT :	Dépenses et recettes équilibrées à :
	14 500 €

Il précise que ce budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2023, le compte administratif ayant été voté.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- CONSIDERANT que le budget primitif 2024 présenté est sincère et reprend les orientations arrêtées par l'assemblée municipale,
- ADOPTE le budget primitif 2024 du budget FORETS tel qu'il est présenté par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, Mr ROSSET Mickael

Certifié exécutoire le
Transmise en Sous-Préfecture le
Affiché le



4.d Budget eau et assainissement.

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité le budget eau et assainissement.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
EAU et ASSAINISSEMENT	251 618	251 618	435 584.41	435 584.41

N° 2024/003/007

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE

COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2024

Nombre de membres en exercice : 12 VOTANTS Contre : 0
Nombre de membres présents : 10 Pour : 11
Nombre de membres votants : 11 Abstention : 0

PRESENTS : BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Erika, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane, VAUTHAY Michaël et VULLIEZ Christian.

ABSENTS EXCUSES : BAUD Jérôme et BOINNARD MORALLET Laurence.

POUVOIRS : BAUD Jérôme à MORAND Jean-Claude.

Mr ROSSET Mickael a été nommé Secrétaire de séance.

Objet : Vote du budget primitif 2024_ BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2024 du budget EAU ET ASSAINISSEMENT, se présentant comme suit :

FONCTIONNEMENT : Dépenses et recettes équilibrées à :
251 618.00 €

INVESTISSEMENT : Dépenses et recettes équilibrées à :
435 584.41 €

Il précise que ce budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2023, le compte administratif ayant été voté.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

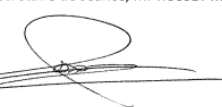
- CONSIDERANT que le budget primitif 2024 présenté est sincère et reprend les orientations arrêtées par l'assemblée municipale,
- ADOPTE le budget primitif 2024 du budget EAU ET ASSAINISSEMENT tel qu'il est présenté par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, Mr ROSSET Mickael


Certifié exécutoire le
Transmise en Sous-Préfecture le
Affiché le

4.e Budget cimetière.

Le conseil municipal délibère et approuve à l’unanimité le budget cimetière.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
CAVEAUX	19 268	19 268	22 700	22 700

N° 2024/003/008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2024
Nombre de membres en exercice : 12 VOTANTS Contre : 0
Nombre de membres présents : 10 Pour : 11
Nombre de membres votants : 11 Abstention : 0

PRESENTS : BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Erika, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane, VAUTHAY Michaël et VULLIEZ Christian.

ABSENTS EXCUSES : BAUD Jérôme et BOINNARD MORALLET Laurence.

POUVOIRS : BAUD Jérôme à MORAND Jean-Claude.

Mr ROSSET Mickael a été nommé Secrétaire de séance.

Objet : Vote du budget primitif 2024_ BUDGET CAVEAUX

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2024 du budget CAVEAUX, se présentant comme suit :

FONCTIONNEMENT : Dépenses et recettes équilibrées à :
19 268 €
INVESTISSEMENT : Dépenses et recettes équilibrées à :
22 700 €

Il précise que ce budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2023, le compte administratif ayant été voté.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

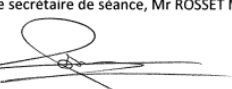
- CONSIDERANT que le budget primitif 2024 présenté est sincère et reprend les orientations arrêtées par l'assemblée municipale,
- ADOPTE le budget primitif 2024 du budget CAVEAUX tel qu'il est présenté par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, Mr ROSSET Mickael


Certifié exécutoire le
Transmise en Sous-Préfecture le
Affiché le

La séance est clôturée à 21h27.